



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9334^e séance

Mardi 30 mai 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cassis	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M ^{me} Koumy Missambo
	Ghana	M ^{me} Hackman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Grossi.

M. Grossi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de me donner aujourd'hui l'occasion d'informer le Conseil des activités menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de sûreté, de sécurité et de garanties en Ukraine. Votre détermination personnelle, Monsieur le Président, à me soutenir et à appuyer les travaux de l'AIEA a été remarquable. Je vous en remercie vivement. J'adresse également mes remerciements au Conseil pour le soutien qu'il continue d'apporter aux efforts déployés par l'AIEA. J'énoncerai en outre les principes fondamentaux à respecter pour prévenir un accident nucléaire.

J'ai déjà pris la parole devant le Conseil sur la situation en Ukraine à quatre reprises, le 4 mars (voir S/PV.8986), le 11 août (voir S/PV.9109), le 6 septembre (voir S/PV.9124) et le 27 octobre 2022 (voir S/PV.9172). Je considère toutefois que la séance d'aujourd'hui est la plus importante, et je vais en expliquer les raisons. Je voudrais tout d'abord faire brièvement le point sur les activités menées par l'Agence en Ukraine.

Cela fait maintenant plus de 15 mois que la guerre a commencé. Je me permets de rappeler au Conseil que c'est la première fois dans l'histoire qu'une guerre se déroule au milieu des installations d'un programme d'énergie nucléaire de grande envergure, à savoir plusieurs des cinq centrales nucléaires ukrainiennes et d'autres installations qui ont été la cible de bombardements directs. Toutes ces centrales ont été privées d'électricité à un moment ou à un autre. En outre, l'une des centrales nucléaires

ukrainiennes, celle de Zaporijia, est passée sous le contrôle militaire et opérationnel de la Russie.

L'AIEA suit de près la situation et prête quotidiennement main-forte à l'Ukraine depuis le début de la guerre. Pour ce faire, le Centre des incidents et des urgences de l'AIEA est en permanence mis à contribution. Douze missions d'experts ont été conduites en Ukraine. J'en ai moi-même dirigé sept, dont deux à la centrale de Zaporijia.

Qui plus est, depuis le 1^{er} septembre 2022, une mission d'appui et d'assistance de l'AIEA est stationnée à la centrale de Zaporijia, qui se trouve littéralement sur la ligne de front de cette guerre. Nous en sommes à la huitième rotation de notre personnel dévoué et courageux, qui a dû franchir à maintes reprises la ligne de front pour accomplir cette mission vitale. Vingt-trois membres de notre personnel font partie de ces équipes.

Depuis janvier de cette année, d'autres experts de l'AIEA sont stationnés sur tous les autres grands sites nucléaires ukrainiens, à savoir les centrales nucléaires de Rivne, d'Ukraine du Sud, de Khmelnytskyï et de Chornobyl. Leur présence nous permet de fournir à la communauté internationale des informations fiables sur la situation en matière de sûreté et de sécurité sur chacun de ces sites. Nous avons mis 58 autres membres de notre personnel à la disposition de ces équipes, ce qui représente plus de 2 350 jours de travail de la part de notre personnel en Ukraine. Je saisis cette occasion pour remercier une fois de plus le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel de leur contribution à la réalisation de ce projet.

En outre, nous avons facilité la mise en place d'un programme d'aide internationale d'un montant total de plus de 5 millions d'euros, qui comprend 17 livraisons d'équipements vitaux à l'Ukraine. Je remercie les États Membres de leurs contributions à cet égard. Nous sommes en train de mettre en place un programme complet d'aide médicale, qui comprend notamment la fourniture de matériel et d'un soutien psychologique à tous les employés du secteur nucléaire ukrainien.

Hormis notre travail en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, nous poursuivons également nos activités vitales de vérification des garanties dans toute l'Ukraine, pour veiller à ce que les matières nucléaires ne soient pas détournées à des fins militaires.

Nous tenons également le monde informé de la situation sur les sites nucléaires ukrainiens grâce à plus

de 160 déclarations, mises à jour et rapports publiés en ligne, ainsi qu'au-travers d'exposés, présentés notamment à l'Assemblée générale et aux membres du Conseil de sécurité.

La situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia, en particulier, reste extrêmement fragile et dangereuse. Les activités militaires se poursuivent dans la région et pourraient s'intensifier très nettement dans un avenir proche. La centrale fonctionne avec des effectifs considérablement réduits, ce qui, malgré sa fermeture temporaire, n'est pas viable. À sept reprises, l'installation a perdu toute alimentation électrique hors site et a dû recourir à des groupes électrogènes diesel de secours qui, comme chacun sait, constituent la dernière ligne de défense contre un accident nucléaire, afin d'assurer le refroidissement absolument indispensable du réacteur et du combustible irradié. La dernière occurrence – la septième – s'est produite il y a tout juste une semaine.

Nous avons de la chance qu'aucun accident nucléaire ne se soit encore produit. Comme je l'ai dit au Conseil des gouverneurs de l'AIEA en mars, nous jouons aux dés et, si cela continue, la chance nous abandonnera un jour. Nous devons donc tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter les possibilités que cela se produise. Comme les membres du Conseil le savent, depuis mon retour de la première de mes deux missions à la centrale nucléaire de Zaporijia en septembre 2022, j'exhorte toutes les parties à préserver la sûreté et la sécurité nucléaires de la centrale. Cela a donné lieu à de nombreuses réunions et à d'intenses consultations et échanges, y compris au plus haut niveau en Ukraine et en Russie.

Le Conseil se souviendra qu'il y a un an à peine, j'ai défini les sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires en période de conflit armé. Ils sont les suivants : premièrement, l'intégrité physique des installations, qu'il s'agisse des réacteurs, des bassins de combustible ou des sites de stockage des déchets radioactifs, doit être préservée ; deuxièmement, tous les systèmes et équipements de sûreté et de sécurité doivent être pleinement fonctionnels à tout moment ; troisièmement, les agents d'exploitation doivent pouvoir s'acquitter de leurs tâches de sûreté et de sécurité et être à même de prendre des décisions sans subir de pression indue ; quatrièmement, tous les sites nucléaires doivent disposer d'une alimentation électrique hors site sécurisée provenant du réseau ; cinquièmement, les chaînes logistiques d'approvisionnement et de transport à destination et en provenance des sites ne doivent jamais être interrompues ;

sixièmement, des systèmes de surveillance des rayonnements doivent être en place sur le site et hors site et des mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence doivent avoir été adoptées ; et septièmement, une communication fiable doit être garantie avec le régulateur et les autres acteurs concernés.

Ces règles de bon sens découlent d'un vaste ensemble de documents, de directives et de retour d'expérience de l'AIEA. Elles ont été universellement reconnues et approuvées. Cela est très encourageant. Un accident nucléaire ou radiologique pendant le conflit en cours pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le peuple ukrainien, le peuple russe, les États voisins et au-delà. Le moment est venu de décrire plus précisément ce qui doit être fait. Nous devons prévenir les rejets dangereux de matières radioactives. À cette fin, et en gardant à l'esprit les sept piliers indispensables que je viens de citer, je déploie des efforts intenses, en consultation avec les dirigeants ukrainiens et russes. À l'issue de ces consultations intensives, j'ai défini les principes concrets suivants en vue de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia afin d'éviter un accident nucléaire et de veiller à l'intégrité de la centrale. J'estime que ces engagements sont essentiels pour prévenir tout risque d'incident catastrophique.

Premièrement, aucune attaque d'aucune nature ne doit être commise depuis ou contre la centrale, en particulier contre les réacteurs, le site de stockage du combustible irradié, les autres infrastructures critiques ou le personnel. Deuxièmement, la centrale nucléaire de Zaporijia ne doit pas servir de lieu de stockage ou de base pour des armes lourdes telles que des lance-roquettes multiples, des systèmes d'artillerie, des munitions et des chars, ou pour du personnel militaire qui pourrait être utilisé en vue de lancer une attaque depuis la centrale. Troisièmement, l'alimentation électrique hors site de la centrale ne doit pas être menacée. À cet effet, tout doit être mis en œuvre pour que l'alimentation électrique hors site reste disponible et sûre à tout moment. Quatrièmement, toutes les structures, toutes les composantes et tous les systèmes essentiels au fonctionnement sûr et sécurisé de la centrale doivent être protégés contre les attaques ou les actes de sabotage. Cinquièmement, rien ne doit être fait pour porter atteinte à ces principes. Les experts de l'AIEA sur place, à savoir la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia, tiendront le Directeur général de l'AIEA informé du respect de ces principes. Le Directeur général rendra compte publiquement de toute violation de ces principes.

Je demande respectueusement et solennellement aux deux parties de respecter ces principes. Je prie les membres du Conseil de sécurité de les appuyer sans ambiguïté. Je vais être très clair sur un point : ces principes ne nuisent à personne ; ils profitent à tout le monde. Il est possible d'éviter un accident nucléaire. Le respect des cinq principes de l'AIEA est un bon point de départ.

Les cinq principes de l'AIEA visant à éviter un accident nucléaire sont donc établis. L'AIEA entend commencer à surveiller leur respect par l'intermédiaire de sa mission sur le terrain.

Le Président : Je remercie M. Grossi de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

La Suisse salue l'engagement continu de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de son directeur général pour assurer la protection des installations nucléaires civiles en Ukraine. La Suisse a souvent rappelé ici sa position quant à l'agression militaire russe contre l'Ukraine. Nous réitérons notre appel à la Fédération de Russie à retirer ses troupes du territoire ukrainien, et nous condamnons toute attaque perpétrée contre des infrastructures civiles. Le respect du droit international en général, et du droit international humanitaire en particulier, constitue pour la Suisse le fondement de la sécurité internationale.

Les sept piliers élaborés par l'AIEA résument parfaitement ce qui doit être fait pour garantir la sûreté nucléaire dans tous les conflits armés. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de soutenir cinq principes concrets pour protéger la centrale nucléaire de Zaporijia ; cinq principes pour mettre en œuvre les sept piliers dans ce cas particulier ; cinq principes pour prévenir un désastre nucléaire avec toutes ses conséquences pour la population et l'environnement, au-delà d'une génération ; cinq principes donc, pour assurer la protection de la population civile.

La Suisse se félicite des efforts déployés par l'Agence et soutient pleinement ces propositions. Nous discutons ici d'une approche pragmatique et ciblée. Je suis persuadé que c'est une contribution importante dans cette situation de crise. La Suisse invite tous les membres du Conseil à soutenir les sept piliers et les cinq principes proposés par l'Agence. Nous invitons en particulier la Fédération de Russie et l'Ukraine à pleinement mettre en œuvre ces cinq principes, à s'engager pour protéger la centrale nucléaire de Zaporijia.

Le respect du droit international humanitaire est une priorité de la politique étrangère suisse. Les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels nous confèrent une claire et lourde responsabilité. Aucune infrastructure civile ne doit être attaquée lors de conflits armés ; et deuxièmement, la population civile doit être protégée contre les conséquences de la guerre, notamment dans les territoires occupés.

Les règles permettant d'assurer cette protection existent, mais leur mise en œuvre est insuffisante. La situation militaire est très tendue. Le danger autour de la centrale nucléaire demeure. Nous sommes toutes et tous conscients des risques encourus par la population civile quand une centrale nucléaire devient l'enjeu d'un conflit armé.

Il est de notre devoir de les prévenir. La Suisse se félicite de pouvoir discuter au sein du Conseil des enjeux liés à la sûreté et à la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia. Nous engageons pour la protection des populations civiles : c'est dans cet esprit que nous avons envisagé la présidence du Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Alors que la fin du mois approche, je saisis cette occasion pour saluer, Monsieur le Président, le travail impeccable accompli par votre pays et votre délégation dans la conduite des travaux du Conseil de sécurité durant le mois de mai. Je vous remercie également d'avoir convoqué la présente séance, à la demande de la France et de l'Équateur. Je salue en outre la présence du Représentant permanent de l'Ukraine à la séance d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Rafael Mariano Grossi, non seulement de la clarté de son exposé sur cette question délicate, mais aussi du travail qu'il accomplit à la tête de l'AIEA et des efforts qu'il fournit en ce qui concerne la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine. Le courage et le professionnalisme de son équipe sur le terrain et son leadership, comme en attestent ses visites sur place en 2022 et en 2023, à la centrale nucléaire de Zaporijia, renforcent les efforts de l'organisme des Nations Unies qui s'occupe des questions relatives à la sécurité nucléaire ainsi que le rôle de l'Organisation.

C'est pourquoi je réaffirme que l'accès de l'AIEA, à tous les niveaux, à toute installation nucléaire, et en l'occurrence à Zaporijia, doit être garanti à tout moment, en toute sécurité, sans entrave et sans restriction. Je réaffirme également l'obligation pour les parties de donner à l'AIEA l'accès aux informations nécessaires pour évaluer la situation en matière de sûreté et de sécurité, sur le plan physique et technique.

Par ailleurs, je suis conscient des sacrifices et du dévouement du personnel technique civil ukrainien, qui permettent de garantir le fonctionnement des installations nucléaires à des fins pacifiques. Je souligne de nouveau la nécessité de protéger ce personnel et de faciliter la fourniture de services de santé, y compris des soins de santé mentale, à ces personnes.

En outre, la Russie doit mettre un terme à son agression militaire, comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice, et redonner au peuple ukrainien le contrôle total du territoire, des infrastructures et des installations qui lui appartiennent, y compris la centrale de Zaporijia.

Le monde reste sur le qui-vive face au danger d'une catastrophe nucléaire, qu'il s'agisse du risque d'accident dans une centrale utilisée à des fins pacifiques ou de la menace posée par les armes nucléaires. Ces deux scénarios auraient des conséquences humanitaires catastrophiques et des effets dévastateurs sur la vie humaine et l'environnement. Nous demandons aux acteurs concernés de mettre fin aux déclarations et manœuvres agressives afin d'éviter les erreurs d'interprétation ou de calcul, et de s'abstenir de toute action susceptible de mettre en danger les installations nucléaires.

Les parties doivent respecter les garanties fournies par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous déplorons qu'en une période des plus critiques pour la réalisation des objectifs du Traité et au moment où celui-ci avait le plus besoin d'être renforcé, la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité, qui s'est tenue ici, au Siège, en août 2022, n'ait pas pu adopter ses recommandations finales.

Par ailleurs, nous regrettons que l'on n'ait toujours pas pu créer une zone de sécurité nucléaire jusqu'à présent. Le Conseil doit d'autant plus exiger le respect du statut de l'AIEA, de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur la sûreté nucléaire, de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et de la Convention sur la protection physique des matières

nucléaires et de son amendement, ainsi que du droit international humanitaire.

L'Équateur réaffirme en outre la nécessité de respecter les sept piliers de la sécurité nucléaire et confirme son plein appui aux cinq principes promus par le Directeur général de l'AIEA. Nous encourageons les parties à se mettre d'accord sur leur mise en œuvre et à s'y engager. S'il est vrai que ces principes ne sont qu'un minimum, il s'agit aussi d'éléments essentiels, et les experts de l'AIEA déployés sur le terrain devraient pouvoir faire rapport sur leur respect.

Je tiens à souligner que les différents cadres et propositions de paix, qu'il s'agisse du plan en 10 points du Président Zelenskyy ou du plan de paix en 12 points proposé par la Chine, incluent la sécurité nucléaire parmi leurs composantes clefs. En outre, la résolution ES/11-6 de l'Assemblée générale sur les principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine, adoptée le 23 février par l'Assemblée dans le cadre de sa onzième session d'urgence, demande instamment à tous les États Membres de coopérer dans un esprit de solidarité pour faire face aux conséquences mondiales de la guerre sur la sécurité nucléaire.

Il est absolument indispensable de parvenir à un accord garantissant la sûreté et la sécurité nucléaires si nous voulons réduire les risques et apaiser les tensions dans ce domaine, ainsi que pour préserver la vie humaine, la santé, l'environnement et le patrimoine énergétique du peuple ukrainien, qui comprend la plus grande centrale nucléaire d'Europe.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Directeur général pour sa présentation et je salue sa présence parmi nous aujourd'hui.

Il y a tout juste une semaine, la centrale nucléaire de Zaporijia a été de nouveau privée d'électricité pendant plusieurs heures, pour la septième fois depuis le début de l'agression russe. Pour la septième fois, nous sommes donc passés près d'un accident nucléaire dans la plus grande centrale nucléaire d'Europe, centrale que la Russie a coupée de ses lignes d'alimentation électrique de secours. La France est très préoccupée par la menace qui pèse sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires de l'Ukraine. La dégradation des conditions d'accès qui n'ont pas permis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'opérer la rotation de l'équipe d'experts qui devait avoir lieu ce week-end est extrêmement inquiétante. La Russie porte seule la responsabilité de cette situation. C'est elle, nous le savons, qui a saisi de force

cette centrale, c'est elle qui y a massé des forces armées et des équipements militaires sur place. Le minage des abords et la consolidation de positions militaires sur le site de la centrale sont inacceptables.

Nous devons agir afin d'éviter un accident aux conséquences irréparables. Premièrement, la France continue d'appeler instamment la Russie à rendre à l'Ukraine le contrôle total de toutes les installations nucléaires et à cesser d'exercer pressions et menaces sur les personnels qui aggravent le risque d'une erreur humaine. Surtout, la Russie doit cesser d'utiliser la centrale de Zaporijia comme une base militaire. Deuxièmement, la France rappelle que, si la démilitarisation de la centrale de Zaporijia demeure une priorité, elle est pleinement engagée, dans l'intervalle, pour réduire dès maintenant le risque d'accident nucléaire sur cette centrale. À cette fin, elle salue et soutient pleinement les efforts déployés par le Directeur général de l'AIEA. Les principes que vient de nous exposer le Directeur général sont en effet de nature à assurer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires. Nous les soutenons et nous continuerons d'appuyer l'Agence dans ses efforts pour progresser sur ce plan qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale ukrainiennes. Troisièmement, il est essentiel de pérenniser l'accès des experts de l'AIEA à toutes les infrastructures nucléaires de l'Ukraine. Elle doit pouvoir communiquer directement, sans ingérence, avec le personnel ukrainien chargé de l'exploitation de ces installations.

La France continuera de soutenir l'Ukraine. C'est pourquoi elle a signé avec l'AIEA et avec l'agence de l'énergie atomique ukrainienne un accord le 5 mai dernier, accord qui permettra de garantir le fonctionnement des générateurs de secours de la centrale nucléaire Ukraine du Sud. Notre position est claire. La centrale de Zaporijia doit revenir, en toute sécurité, à l'Ukraine. La Russie doit retirer ses troupes et doit cesser de jouer avec le feu.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son exposé.

Garantir la sécurité nucléaire et physique des installations nucléaires a toujours été et sera toujours une priorité absolue pour notre pays. Dès le début, avec l'appui des dirigeants de l'Agence, la Russie a déployé tous les efforts possibles pour prévenir les menaces à la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporojie émanant du régime de Zelenskyy et de ses soutiens occidentaux. L'initiative du Directeur général d'établir une zone de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale de Zaporojie, annoncée à la

suite de sa visite sur place le 1^{er} septembre 2022, comprenait un certain nombre d'éléments importants dont la mise en œuvre aurait pu contribuer à mettre fin aux attaques de l'Ukraine contre la centrale et à prévenir toute situation d'urgence ou catastrophe causée par l'être humain aux conséquences imprévisibles. Le Directeur général et le secrétariat de l'Agence ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier, mais l'initiative n'a pas abouti en raison de l'intransigeance de Kiev et de son refus de s'engager à ne pas bombarder la centrale.

Nous partageons les craintes du Directeur général quant aux menaces persistantes qui pèsent sur la sûreté de la centrale nucléaire de Zaporojie. Le bombardement de la centrale par l'Ukraine est absolument inacceptable. Les propositions formulées par M. Grossi pour garantir sa sécurité correspondent aux mesures que nous mettons en œuvre depuis longtemps à titre national, conformément aux décisions prises par notre pays. Ainsi, aucune attaque n'a été lancée depuis le site de la centrale et aucune arme lourde ou munition n'y a été déployée. Il n'y a pas non plus de personnel militaire stationné à la centrale qui pourrait être utilisé pour lancer une attaque depuis le site. Nous avons pris des mesures concrètes pour protéger les structures, les systèmes et les composants les plus sensibles de la centrale contre les attaques ou les actes de sabotage.

Dans les circonstances actuelles, la Russie entend prendre toutes les mesures possibles pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires de la centrale, conformément à sa législation interne et aux obligations qui lui incombent en vertu des instruments juridiques internationaux pertinents auxquels elle est partie. À la lumière des principes de sûreté et de sécurité nucléaires énoncés par le Directeur général, nous continuerons de protéger la centrale afin de veiller à ce que Kiev et l'Occident collectif ne puissent les violer de manière flagrante et irresponsable. La Russie répondra avec la plus grande fermeté à toute attaque de l'Ukraine contre la centrale ou ses infrastructures critiques, y compris ses lignes d'alimentation électrique, ou contre la ville d'Energodar, où vivent les employés de la centrale et leurs familles.

Nous espérons que compte tenu de la déclaration de M. Grossi, le secrétariat de l'AIEA fera lui aussi preuve d'impartialité et condamnera ouvertement les agissements de l'Ukraine, qui a déjà amené le monde à plusieurs reprises au bord d'un incident nucléaire qui toucherait non seulement le territoire autour de la centrale, mais aussi des territoires situés bien au-delà des frontières du pays, y compris en Europe. Ce serait une catastrophe nucléaire.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis de vous voir, Monsieur le Président, de retour à New York pour la dernière ligne droite de la toute première présidence du Conseil de sécurité par votre pays, une présidence couronnée de succès. Je remercie M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son important exposé et je salue la participation du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance.

Cette année, le *Bulletin of the Atomic Scientists* a réglé son Horloge de l'apocalypse sur 90 secondes avant minuit, ce qui est le plus proche de minuit depuis sa création, en 1947, pour illustrer les menaces existentielles pesant sur le monde à l'aube de l'ère des armes nucléaires. L'AIEA s'est fait l'écho de ce sentiment d'urgence dans sa publication intitulée *Nuclear Safety, Security and Safeguards in Ukraine : February 2022-February 2023* (Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine : février 2022-février 2023), qui indiquait,

« Depuis le début du conflit armé, les événements survenus ont partiellement ou totalement compromis les sept piliers indispensables de l'AIEA visant à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires pendant un conflit armé pour presque toutes les installations nucléaires et de nombreuses activités utilisant des sources radioactives en Ukraine. »

Ce conflit rappelle au monde que le risque de voir une situation dégénérer en conflagration nucléaire, que ce soit par accident, de manière intentionnelle ou par l'effet d'une erreur d'appréciation, est réel. En l'occurrence, il a déjà mis les complexes nucléaires de Chornobyl et de Zaporijia au beau milieu d'une zone de guerre, faisant planer la menace d'une libération massive de matières radioactives. Pour ajouter à l'urgence, les postures doctrinaires sur le nucléaire font leur retour, tandis que les accords de non-prolifération sont mis entre parenthèses. Alors que la théorie de la dissuasion domine traditionnellement les doctrines nucléaires, nous voyons actuellement s'amorcer un virage vers des doctrines axées sur le recours limité à des armes nucléaires tactiques comme réponse possible à l'emploi d'armes similaires par un adversaire. Cette évolution accroît les risques de malentendu, d'erreur d'appréciation et d'escalade involontaire, autant de circonstances qui sapent nos efforts en faveur d'un monde à l'abri du danger nucléaire.

Le Mozambique appuie toutes les mesures de protection et de prévention contre les incidents ou accidents nucléaires, notamment celles proposées par le Directeur général de l'AIEA. Nous l'avons entendu,

l'Agence insiste sur l'importance d'une approche rigoureuse de la sûreté nucléaire, coordonnée à l'échelle mondiale. Du point de vue de l'Afrique, il faut un système de responsabilités collectives renforcées dans lequel une menace nucléaire où que ce soit revienne à menacer l'humanité tout entière, comme il est affirmé dans le Traité de Pelindaba. Nous avons donc pour responsabilité collective d'éviter un scénario qui verrait se répéter un incident ou accident nucléaire en Ukraine, dans un contexte géopolitique déjà fragile.

En conclusion, nous devons nous engager, dans le cadre d'une coopération mondiale, à améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine et, de fait, dans le monde. Nous devons suivre le conseil de l'AIEA et soutenir les pourparlers pour un accord sur la création urgente d'une zone de protection de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois, mettre un terme au conflit constitue la solution la plus viable et durable si nous voulons garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et sauver des vies, pour ne pas dire : sauver l'humanité. Le conflit est allé trop loin et nous a conduits dans une zone dangereuse, un climat de fébrilité et d'instabilité où la confrontation nucléaire est toujours imminente. À cet égard, nous réitérons notre appel à la cessation immédiate des hostilités et au retour à des négociations directes entre les parties, pour que le Conseil de sécurité puisse intervenir dans les meilleurs délais.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général Grossi d'avoir fait au Conseil un exposé sur cette question pressante. Par ailleurs, je souhaite la bienvenue à la présente séance au Représentant permanent de l'Ukraine.

Les États-Unis saluent la détermination et l'esprit d'initiative dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a su faire preuve dans son action pour prévenir une catastrophe nucléaire en Ukraine, particulièrement sur le site de la centrale nucléaire de Zaporijia. J'adresse aussi mes remerciements sincères au personnel de l'AIEA et aux agents ukrainiens sur place qui se sont démenés sous une pression inimaginable pour empêcher un incident désastreux.

Nous accueillons avec intérêt les principes concrets que M. Grossi nous a présentés aujourd'hui. Nous exhortons chacun et chacune dans cette salle à y souscrire, ils sont importants, tout comme nous exhortons chacun et chacune à soutenir tous les efforts déployés afin d'éviter un incident nucléaire à Zaporijia, incident qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques à la fois sur l'Ukraine et sur la région environnante. Les principes

énoncés aujourd'hui devraient idéalement favoriser une discussion ouverte sur les mesures à prendre pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires à Zaporijia. Je fais remarquer au passage que ces principes reposent sur les sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires que le Directeur général a introduits au printemps dernier.

Nous savons qu'un pays, membre permanent du Conseil, continue d'afficher un mépris flagrant pour ces principes. Depuis mars de l'an dernier, quand la Russie s'est illégalement emparée de la centrale de Zaporijia, la communauté internationale retient sa respiration à chaque fois que l'installation est touchée par des obus de mortier, à chaque fois qu'elle n'a plus de courant et à chaque fois que les forces russes arrêtent du personnel essentiel. Une image diffusée en avril par le Royaume-Uni, qui montre les postes militaires russes au sommet des réacteurs de la centrale, n'a fait qu'accroître notre inquiétude au sujet de la sûreté nucléaire de l'installation. Pire encore, d'après des informations parues récemment dans les médias, Moscou aurait déconnecté les capteurs de mesure des radiations, bien sûr indispensables, ce qui signifie que les données de la centrale sont maintenant envoyées à l'autorité de régulation nucléaire russe. Il s'agit d'une surenchère évidente de la Russie dans les efforts qu'elle déploie pour miner la souveraineté et l'autorité de l'Ukraine sur la centrale de Zaporijia, qui nous empêche d'être confiants quant au niveau de sûreté nucléaire de la centrale.

Soyons clairs. La centrale nucléaire de Zaporijia appartient à l'Ukraine et ses données doivent aller à l'Ukraine, pas à la Russie. Les agissements imprudents de la Russie contrastent nettement avec le comportement responsable de l'Ukraine. Le Directeur général Grossi dit clairement que, depuis le début du conflit, l'Ukraine coopère pleinement à l'application des garanties pour toutes ses installations nucléaires et que l'AIEA n'a rien trouvé qui indiquerait d'éventuels problèmes de prolifération en Ukraine. Les évaluations indépendantes de l'AIEA sont essentielles pour vérifier l'absence de détournement de matière nucléaire en Ukraine, et la présence des experts techniques de l'Agence contribue à la sûreté et à la sécurité des opérations dans toutes les centrales nucléaires ukrainiennes.

Nous qui siégeons au Conseil sommes investis de la responsabilité sacrée du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que les agissements de la Russie constituent un assaut contre la sûreté et la sécurité du monde, et nous devons faire bloc pour exiger du Président Poutine qu'il mette un terme à

cette folie. Si la Russie veut montrer qu'elle entend vraiment réduire le risque nucléaire à Zaporijia, elle peut prendre des mesures pour retirer ses armes et ses effectifs civils et militaires de la centrale ; assurer une alimentation électrique ininterrompue de la centrale depuis le territoire contrôlé par l'Ukraine ; ménager un couloir humanitaire afin que la relève du personnel ukrainien puisse reconnecter les systèmes de mesure des radiations de la centrale ; restituer le plein contrôle de la centrale aux autorités ukrainiennes compétentes. Si la Russie veut montrer qu'elle entend vraiment réduire le risque nucléaire, plus largement, elle doit renoncer à son discours nucléaire irresponsable et cesser de porter atteinte au régime de maîtrise des armements.

En outre, les États-Unis sont profondément préoccupés par l'intention déclarée de la Russie de déployer des armes nucléaires au Bélarus. Nous devrions tous l'être. Il appartient entièrement à Moscou d'éviter une catastrophe nucléaire et de mettre fin à sa guerre d'agression contre l'Ukraine, une guerre qui a déjà causé tant de souffrance, de destruction, et qui a tant semé la mort. Les États-Unis resteront aux côtés du peuple ukrainien et soutiendront l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie le Directeur général Rafael Grossi pour les informations qu'il vient de partager avec le Conseil, informations qui font état d'une situation volatile aux abords de la centrale nucléaire de Zaporijia.

Le fait que la centrale nucléaire de Zaporijia ait à nouveau été déconnectée du réseau électrique national pendant plusieurs heures la semaine dernière est très alarmant. Coupé de toute alimentation externe, le système de refroidissement de la centrale a dû se faire au moyen de générateurs de secours. La situation est de toute évidence loin d'être maîtrisée, car le risque d'une surchauffe pouvant conduire à un accident nucléaire continue d'être plausible. Je voudrais faire miens les propos du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour dire que cette situation ne peut pas perdurer. Un risque aussi grave doit être absolument évité. Je salue l'engagement inlassable de Rafael Grossi et de ses équipes d'experts, qui sont sur le terrain et qui multiplient les efforts pour contenir la situation et éviter une catastrophe potentielle. Pour cela, mon pays soutient les cinq principes proposés par l'AIEA pour sécuriser la centrale nucléaire. À cet égard, je voudrais faire les observations additionnelles suivantes.

Premièrement, mon pays condamne toute manipulation ou tentative de marchandage utilisant la menace

nucléaire. Les conséquences potentielles d'un accident nucléaire sont connues de tous et personne n'a le droit de faire courir au monde un tel risque.

Deuxièmement, nous refusons toute tentative de politisation de la question et soulignons le rôle central et exclusif que l'AIEA doit continuer de jouer en matière de sécurité et de sûreté nucléaires.

Troisièmement, les centrales nucléaires sont des infrastructures civiles protégées par le droit international humanitaire et, de façon plus spécifique, par un certain nombre d'instruments, tels que l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, ou encore la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Les belligérants doivent s'y conformer.

Quatrièmement, j'exhorte les parties à coopérer en toute transparence avec l'AIEA afin de parvenir à la mise en œuvre de ces cinq principes de sécurité, en vue de réduire le risque d'accident et de rétablir la conformité des sept piliers de sécurité garantissant le fonctionnement normal de la centrale.

Nous réitérons notre appel à la désescalade. Les bombardements contre la centrale doivent cesser. De même, mon pays est opposé à toute action des parties qui contribuerait à augmenter le risque d'une escalade nucléaire du conflit. La tendance à la banalisation d'une nucléarisation du conflit est plus que regrettable. L'histoire très récente parle pourtant d'elle-même concernant l'ampleur des dégâts liés à une catastrophe nucléaire sur les populations et sur l'environnement. Les parties doivent s'engager à dialoguer pour mettre fin à la guerre. C'est la seule issue viable à ce conflit. Nous continuons d'encourager les initiatives qui visent à amener les parties à la négociation. Nous restons convaincus que cela est possible, si les parties bâtissent sur le modèle de l'Initiative de la mer Noire.

Enfin, les canaux de la diplomatie doivent supplanter les paris hasardeux de la force brutale, et la coexistence pacifique prévaloir sur la logique de l'affrontement.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général Grossi de son exposé.

Depuis le début de son invasion à grande échelle, les agissements irresponsables de la Russie sur les sites des installations nucléaires de l'Ukraine menacent la sécurité des Ukrainiens et de la communauté internationale.

Soyons clairs : le contrôle de la centrale nucléaire de Zaporijia par la Russie est illégal et continue de représenter une grave menace pour le fonctionnement en toute sécurité de l'installation.

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publié en février dernier a confirmé que du personnel militaire était toujours présent sur le site et que des activités militaires y étaient toujours menées, et l'Agence y a qualifié la situation de « dangereuse, précaire et difficile ». Des véhicules militaires non autorisés et des entrepôts sont installés dans les salles des machines. Les mines terrestres situées à proximité de la centrale mettent en danger le personnel d'exploitation ukrainien et retardent les travaux d'entretien. Le conflit continue de nuire gravement aux chaînes d'approvisionnement et à la logistique associée, et l'approvisionnement en électricité hors site demeure vulnérable. De nouvelles images montrent que les forces russes ont établi des positions de combat à l'aide de sacs à terre sur les toits de plusieurs des six bâtiments du réacteur. Cela signifie qu'elles ont intégré, à proprement parler, les bâtiments des réacteurs de la plus grande centrale nucléaire d'Europe dans leurs plans de défense tactique.

Les actes commis par la Russie foulent aux pieds l'ensemble des sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires définis par le Directeur général Grossi. Nous avons toujours été clairs sur le fait que tant que la Russie contrôlera illégalement la centrale, on ne pourra pas garantir la sûreté et la sécurité de son fonctionnement. Comme l'a dit le Directeur général, la situation ne peut tout simplement pas durer. Je le remercie, ainsi que ses collègues de l'AIEA, pour le courage dont ils font preuve et les efforts inlassables qu'ils déploient, aux côtés du Gouvernement ukrainien, en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires en Ukraine.

Nous continuons à appuyer l'action menée par l'AIEA en Ukraine, qui s'emploie à garantir une utilisation sûre et sécurisée de la technologie nucléaire partout dans le monde. Nous saluons les efforts déployés par le Directeur général Grossi pour maintenir la sécurité à la centrale de Zaporijia, notamment par l'intermédiaire de ses cinq principes, dans le cadre d'une solution qui respecte la souveraineté de l'Ukraine. Je salue également le courage, le professionnalisme et la résilience du personnel ukrainien de la centrale, qui continue à travailler sans relâche, sous la contrainte.

La situation à Zaporijia est entièrement imputable à la Russie. La Russie peut remédier à cette situation à tout

moment. Elle doit retirer ses forces de la centrale et de tout le territoire ukrainien.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration en exprimant nos sincères remerciements au Directeur général Grossi pour son exposé éclairant sur l'évolution récente de la situation sur le terrain.

Nous réaffirmons notre appui aux sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires et soulignons l'importance de garantir et de promouvoir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires en toutes circonstances.

Nous exprimons une fois de plus notre plus vive inquiétude au sujet de la saisie et de la militarisation de la centrale nucléaire de Zaporijia par la Russie, ce qui est tout à fait irresponsable. Cela fait peser une grave menace sur la sûreté et la sécurité nucléaires non seulement de l'Ukraine, mais aussi de l'Europe et du monde entier. Comme le Directeur général vient de le dire, la situation concernant la centrale nucléaire de Zaporijia et son personnel d'exploitation ukrainien demeure dangereuse et précaire, les sept piliers qu'il a définis étant constamment compromis.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la violation manifeste de la Charte des Nations Unies commise par la Russie, son agression perpétrée contre l'Ukraine et le contrôle qu'elle continue d'exercer sur la centrale nucléaire de Zaporijia. Le Japon engage vivement la Fédération de Russie à retirer immédiatement ses forces et son personnel de la centrale nucléaire de Zaporijia.

Par ailleurs, nous condamnons la signature, par les Ministres russe et biélorusse de la défense, d'un accord établissant les modalités du déploiement d'armes nucléaires tactiques russes au Bélarus, ce qui ne fera qu'attiser les tensions alors même que la Russie poursuit son agression contre l'Ukraine. Le Japon ne pourra jamais accepter les menaces nucléaires brandies par la Russie, et encore moins son emploi d'armes nucléaires, quelles qu'en soient les circonstances. Les autres États Membres doivent également s'abstenir de soutenir directement ou indirectement de telles actions.

Le Japon exprime une nouvelle fois sa profonde reconnaissance au Directeur général Grossi et au secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et continue de soutenir leurs efforts pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires des matières et des installations nucléaires en Ukraine et pour appliquer des garanties à ces matières et installations. Nous saluons

la présence continue des experts de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporijia et l'attention qu'ils portent à la sûreté et à la sécurité nucléaires sur le site pendant cette période très difficile. À cet égard, nous saluons également l'action menée actuellement par le Directeur général pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires des installations. Plus particulièrement, la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia joue un rôle crucial pour obtenir des informations directes, objectives et impartiales sur la situation de la centrale nucléaire de Zaporijia. Le Japon a apporté une contribution financière pour permettre au secrétariat de l'Agence de faciliter les missions, notamment en contribuant à l'achat de véhicules spéciaux utilisés dans le cadre du système de rotation périodique du personnel de l'AIEA, ce qui porte notre contribution totale aux activités de l'AIEA à environ 12 millions d'euros.

Le Japon continue de soutenir les efforts déployés par M. Grossi dans le respect de la souveraineté de l'Ukraine sur son territoire internationalement reconnu.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général Grossi de son exposé et de sa nouvelle proposition. L'Albanie salue le professionnalisme, l'objectivité et l'impartialité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et considère que son rôle est primordial dans le régime de non-prolifération. Nous soutenons les efforts qu'elle ne cesse de faire pour assurer la protection de la centrale nucléaire de Zaporijia en Ukraine.

Depuis que la Russie a envahi l'Ukraine et occupé Zaporijia, nous nous posons des questions très simples, mais fondamentales. En vertu de quels droits et de quelles règles la Russie a-t-elle occupé et pris possession d'une composante clef de l'infrastructure de production d'énergie d'un autre pays ? Dans quelle logique la Russie a-t-elle militarisé la plus grande centrale nucléaire d'Europe ? Comme d'autres interrogations liées à la guerre menée par choix en Ukraine, ces questions sont jusqu'à présent restées sans réponse, à l'exception de la propagande et de la déformation des faits par la Russie pour son opinion publique nationale.

Nous savons que depuis le début de l'occupation de la centrale, ses activités ordinaires ont été fortement perturbées et que, dans pas moins de sept cas, elle a été privée de toute alimentation électrique externe pendant plusieurs heures, mettant ainsi en péril la sûreté et la sécurité nucléaires en cas de catastrophe majeure. Les experts signalent depuis longtemps que les groupes électrogènes diesel installés sur site ne peuvent pas refroidir chacun des

six réacteurs sur une longue durée. Et tant que la situation actuelle durera, le risque d'une escalade majeure est bien réel, posant un danger manifeste et immédiat. L'Albanie condamne fermement la saisie illégale et la militarisation des centrales nucléaires ukrainiennes par la Russie. La militarisation intentionnelle d'une centrale nucléaire est une erreur et un danger. Jamais dans l'histoire – je dis bien jamais – une centrale nucléaire n'a été utilisée comme bouclier pour protéger des forces et du matériel militaires, comme le fait la Russie. Cette situation absurde et dangereuse montre bien qu'il faut d'urgence disposer d'une réglementation internationale régissant les centrales nucléaires dans le monde d'aujourd'hui, et nous espérons que l'AIEA se saisira de cette question.

Dans l'intervalle, nous engageons la Russie à mettre en œuvre sans délai les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA afin de permettre aux autorités ukrainiennes compétentes de reprendre le contrôle total de toutes les installations nucléaires situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, y compris la centrale nucléaire de Zaporijia. Le personnel ukrainien travaillant dans la centrale sous occupation russe doit pouvoir accomplir ses tâches importantes sans restrictions, menaces ni pressions, et les réseaux d'approvisionnement doivent être rétablis pour garantir la stabilité des six réacteurs de la centrale.

Comme le Directeur général Grossi l'a dit tout à l'heure, la situation générale à proximité de la centrale de Zaporijia reste incertaine et potentiellement dangereuse, ce qui met en péril les sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires, tels que définis par l'AIEA. Il est donc impératif de protéger la centrale afin de prévenir le risque d'un accident nucléaire grave, qui aurait des conséquences catastrophiques pour la population et l'environnement. Les propositions présentées aujourd'hui par le Directeur général Grossi pourraient constituer une bonne base pour assurer la protection et la sécurité des installations nucléaires en Ukraine, et en particulier de la centrale de Zaporijia, et nous avons pleinement confiance dans la capacité de l'AIEA de faciliter leur mise en œuvre.

Mais le fond du problème ne sera pas réglé tant que la Russie n'aura pas retiré ses militaires des installations nucléaires ukrainiennes et n'aura pas transféré le contrôle de celles-ci aux autorités ukrainiennes légitimes. C'est la seule façon de garantir la protection et la sécurité des centrales nucléaires en Ukraine. L'armée russe n'a rien à faire dans les centrales nucléaires ukrainiennes. Elle n'a rien à faire en Ukraine. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois à la Russie de mettre fin à la guerre, de

retirer ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et d'engager des pourparlers sincères pour parvenir à une solution pacifique. Toute initiative visant à instaurer une paix juste et durable doit être pleinement conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale.

Nous ne devons pas attendre et compter sur la chance. Nous devons demander, insister, travailler et espérer que la Russie entende raison.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Suisse de son impeccable présidence du Conseil de sécurité durant le mois de mai. Je voudrais également souligner l'excellente coopération entre les délégations brésilienne et suisse au cours de cette période où nous siégeons en même temps au Conseil de sécurité en tant que membres élus. Enfin, je tiens à remercier le Directeur général Grossi de son exposé détaillé et très important.

Le Brésil est un fervent défenseur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous avons particulièrement apprécié les efforts déployés récemment par l'Agence pour renforcer la transparence et la confiance et garantir l'exploitation sûre et sécurisée des installations nucléaires dans les cas difficiles. Nous estimons que l'Agence a joué et doit continuer à jouer un rôle clef pour assurer la sûreté et la sécurité des installations nucléaires d'une manière dépolitisée et en étant ouverte au dialogue avec toutes les parties prenantes. Comme le Directeur général Grossi l'a indiqué au Conseil à plusieurs reprises, les accidents nucléaires ne connaissent pas de frontières. Il est encourageant de constater que l'AIEA a pu maintenir une présence permanente à la centrale nucléaire de Zaporijia, en fournissant un soutien technique aux opérations par l'intermédiaire de ses experts, ainsi que des mises à jour opportunes sur le fonctionnement de la centrale par le biais de ses communications destinées au public.

Nous sommes très attachés au respect, en temps de conflit armé, des sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires définis par l'AIEA, et nous nous félicitons d'appréhender que la centrale dispose toujours d'un personnel suffisant pour assurer son exploitation en toute sécurité. Nous sommes néanmoins préoccupés par les perturbations répétées sur la seule ligne électrique externe de la centrale, dont l'alimentation a été coupée temporairement pour la septième fois la semaine dernière. Chacune de ces coupures augmente le risque d'accident nucléaire, et les perturbations répétées de l'exploitation de la centrale rendent également le système moins sûr. Le respect des

sept piliers impose de garantir en permanence la sécurité de l'alimentation électrique externe.

Le Brésil salue la proposition présentée aujourd'hui par le Directeur général sur les cinq principes permettant de faire face à la situation à la centrale de Zaporijia. Ces principes offrent une solution adéquate pour surmonter les obstacles politiques qui ont empêché jusqu'à présent la pleine mise en œuvre des sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires dans la centrale. Nous prions les deux parties au conflit de confirmer individuellement à l'AIEA leur intention d'adhérer à ces principes, qui représentent le meilleur moyen d'éviter une catastrophe nucléaire en attendant une cessation complète des hostilités. Nous espérons que les futurs rapports du Directeur général sur la situation à la centrale de Zaporijia comporteront des informations sur la mise en œuvre des cinq principes. Le Brésil ne saurait trop insister sur l'importance cruciale de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires.

L'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires est un modèle de réussite dont on peut tirer des enseignements. Comme le reconnaît la résolution 76/52 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus en décembre 2021, l'Agence s'est révélée être un mécanisme bilatéral novateur et efficace de renforcement de la confiance, ayant des effets positifs sur la paix et la sécurité aux niveaux sous-régional et régional. Nous sommes pleinement conscients que nous ne pouvons pas établir de parallèle direct avec la situation actuelle en Ukraine et que les objectifs de l'Agence n'ont aucun lien avec la sûreté et les installations nucléaires. Néanmoins, cette expérience de notre région peut nous inciter à réfléchir à la manière d'envisager la coopération sur les questions techniques comme une mesure de confiance efficace. La coopération au niveau technique peut en effet favoriser le dialogue dans d'autres domaines, contribuant ainsi à créer un cycle vertueux, comme celui que le Brésil et l'Argentine entretiennent depuis maintenant plus de trois décennies. Nous espérons mettre à profit cette expérience et la contribution des mécanismes régionaux de coopération et de paix et de sécurité au cours de notre présidence en octobre.

Malgré les divergences de vues sur la manière de régler le conflit en Ukraine, il existe un consensus sur la nécessité de prévenir une catastrophe nucléaire à Zaporijia. Un rayon de protection doit être établi autour de la centrale, et il faut envisager cela comme une occasion pour les différentes parties impliquées de mettre en place des mesures de confiance. L'Agence et d'autres partenaires peuvent contribuer à faciliter ce processus, mais

cela nécessite une volonté politique de la part de tous les acteurs directement concernés.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je me félicite de votre présence, Monsieur le Président, à cette importante séance. Je félicite la Suisse d'avoir mené à bien sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je remercie le Directeur général Grossi de son exposé.

À l'heure actuelle, la crise en Ukraine continue de s'enliser et la situation reste grave. La Chine s'est toujours rangée du côté de la paix et du dialogue et a insisté sur la nécessité de promouvoir des pourparlers de paix et un règlement politique. Nous espérons vivement et soutenons vigoureusement la reprise, dans les meilleurs délais, des pourparlers de paix entre la Russie et l'Ukraine. Pour ce faire, la communauté internationale, et surtout les parties concernées, doivent unir leurs efforts pour créer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif, en commençant par elles-mêmes et en renforçant la confiance mutuelle.

La crise actuelle en Ukraine représente un risque grave pour la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes. La Chine a exprimé sa position à maintes reprises lors de précédents débats du Conseil de sécurité et, le 24 février, elle a publié sa position sur le règlement politique de la crise en Ukraine, qui appelle expressément à garantir la sûreté des centrales nucléaires et s'oppose aux attaques armées visant des centrales nucléaires ou d'autres installations nucléaires pacifiques.

Il est inquiétant de constater que, malgré les avertissements et les appels répétés de la communauté internationale, y compris la Chine, les opérations militaires se poursuivent à la centrale nucléaire de Zaporijia et dans les environs. L'alimentation électrique hors site a été interrompue plusieurs fois, les installations connexes ont été endommagées à de multiples reprises et la région est toujours exposée à des risques militaires. La Chine est profondément préoccupée par cette situation.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mis l'accent sur les préoccupations communes de toutes les parties et a proposé une initiative de sécurité pour la centrale nucléaire de Zaporijia, qui prévoit cinq principes, et il exerce activement ses bons offices à cette fin. La Chine salue les efforts déployés par le Directeur général et l'appuie, ainsi que l'AIEA, dans le cadre du rôle constructif qu'ils jouent pour promouvoir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires.

Nous appelons les parties concernées à adhérer à l'esprit d'humanité, de science, de bon sens, de

communication et de coopération, à respecter strictement la Convention sur la sûreté nucléaire et les autres règles pertinentes du droit international, à s'abstenir de tout acte susceptible de mettre en péril les installations nucléaires et à tout mettre en œuvre pour éviter un accident.

La question de la sûreté et de la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia n'est qu'un aspect de la crise en Ukraine, et sa résolution dépend en fin de compte des perspectives de règlement politique de cette crise. Toutes les parties doivent se concentrer sur les enjeux globaux liés à la paix et à la sécurité commune et se rencontrer à mi-chemin, de manière à créer des conditions favorables à la reprise du dialogue et à une résolution appropriée des questions connexes, y compris la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires.

En outre, les pays qui ont une grande influence doivent jouer un rôle responsable et constructif, plutôt que de jeter de l'huile sur le feu. La Chine continuera d'œuvrer à la promotion des pourparlers de paix et jouera un rôle constructif dans la promotion d'un règlement politique de la crise en Ukraine.

M^{me} Hackman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je me réjouis vivement de votre présence, Monsieur le Président, à cette séance, alors que nous essayons une fois de plus de rapprocher nos positions pour répondre aux préoccupations majeures en matière de sûreté et de sécurité nucléaires suscitées par la poursuite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Je remercie l'Équateur et la France d'avoir pris l'initiative de demander la convocation de la présente séance, et je remercie également M. Rafael Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son exposé, qui a mis en lumière les efforts déployés pour porter un coup d'arrêt aux actions qui portent atteinte à l'intégrité physique et opérationnelle de la centrale nucléaire de Zaporijia, la plus grande centrale nucléaire d'Europe.

Ma délégation continue de partager les préoccupations exprimées dans l'exposé d'aujourd'hui et reprises plus en détail dans le rapport de l'AIEA publié en février, ainsi que dans les rapports de situation ultérieurs sur l'Ukraine.

Le Ghana estime qu'il est extrêmement important que les installations nucléaires, où qu'elles se trouvent, soient exploitées selon les normes de sûreté et de sécurité les plus strictes. Dans ce contexte, nous souscrivons pleinement aux sept piliers de la sûreté nucléaire, présentés pour la première fois en mars 2022, en vue de régler les problèmes liés à l'intégrité physique des installations,

au fonctionnement des équipements et des systèmes de sécurité, à la sûreté et à l'indépendance du personnel d'exploitation, à la sécurité de l'alimentation électrique hors site, au maintien sans interruption des chaînes d'approvisionnement logistique et des transports, à l'efficacité des systèmes de contrôle radiologique, aux mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence, ainsi qu'à la fiabilité des communications avec l'organisme de réglementation et les autres parties intéressées. Dans le contexte précaire du conflit violent qui sévit actuellement en Ukraine, lequel fait peser des risques accrus sur la vie des populations et leur environnement, nous affirmons que ces piliers sont importants en soi et qu'ils doivent être mis en œuvre collectivement afin que l'Ukraine et le monde entier puissent bénéficier de toute la protection qu'ils peuvent leur offrir.

Nous exhortons les parties à coopérer en ce qui concerne toutes les mesures nécessaires, y compris les engagements que vient d'énoncer le Directeur général Grossi, afin de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires, en commençant par la délimitation d'une zone démilitarisée à l'intérieur et autour de la centrale et de ses installations. Tout doit également être mis en œuvre pour rétablir le plus rapidement possible le caractère civil de la centrale.

Nous plaidons en faveur d'une surveillance continue, à l'instar de celle assurée par les différents mécanismes de l'AIEA, y compris les missions d'experts dépêchées en Ukraine, et du déploiement d'experts techniques sur le site, et nous sommes favorables à des nouvelles discussions avec le Conseil de sécurité sur la mise en œuvre des piliers et des engagements qui ont été présentés.

La séance d'aujourd'hui est l'occasion de rappeler les fondements historiques, éthiques et normatifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et, ce faisant, de renouveler collectivement notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appelons à faire preuve de retenue, tant dans les discours que dans les actes susceptibles d'aggraver et de prolonger la guerre. Nous estimons que la fin de la guerre en Ukraine constitue le meilleur moyen de réduire les risques d'accident et d'éviter un incident catastrophique qui aurait des répercussions mondiales.

Nos préoccupations concernant le volet humanitaire de la guerre demeurent inchangées, car force est de constater que des zones peuplées de civils continuent d'être prises pour cible, en violation des dispositions du droit international humanitaire. Au cours du mois de mai, la ville de Kyïv a connu plus de 15 épisodes d'attaques

de drones et de missiles, qui ont fait des victimes civiles. Nous nous devons d'insister sur le fait que les parties belligérantes sont tenues de respecter et de faire respecter les règles du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit des droits humains.

Dans le contexte du débat d'aujourd'hui, nous soulignons également l'article 56 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, qui interdit expressément les attaques contre des ouvrages ou des installations, y compris les centrales nucléaires de production d'électricité, si de telles attaques « peuvent provoquer la libération de forces [dangereuses] et, en conséquence, causer des pertes sévères dans la population civile ».

Le Ghana continue d'appeler résolument à la paix en Ukraine. Par conséquent, nous réaffirmons qu'il est impératif de mettre d'urgence fin aux hostilités afin de réduire les pertes, les souffrances et les destructions qui, malheureusement, n'ont pas cessé depuis le début de la guerre en février de l'année dernière.

Nous réaffirmons notre appui à un règlement politique par la voie du dialogue et de la diplomatie et restons convaincus que tous les efforts de paix déployés doivent respecter et défendre le droit international et les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Enfin, j'exprime à nouveau l'attachement inébranlable du Ghana à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et j'appelle la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre par le retrait immédiat et sans condition de ses troupes des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général Grossi de son exposé fort utile. Je lui exprime ma gratitude, ainsi qu'à son équipe de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour les efforts qu'ils déploient depuis le début de la guerre en Ukraine. Les Émirats arabes unis se félicitent de la poursuite du dialogue avec tous les acteurs concernés afin d'assurer la sûreté et la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia.

Le rapport d'aujourd'hui fait suite à des mois d'évaluation minutieuse et de visites du site par l'AIEA, et nous saluons l'approche technique adoptée par l'équipe d'experts, qui met l'accent sur la sûreté et la sécurité nucléaires sur le terrain. Nous exhortons toutes les parties concernées à coopérer avec l'AIEA.

La situation autour de la centrale de Zaporijia demeure alarmante. Le fait que Tchernobyl et Fukushima

ont été évoqués dans cette salle et ailleurs confirme que le monde n'a pas oublié à quel point les conséquences d'un accident nucléaire peuvent être graves. Cela nous rappelle également qu'en matière de sûreté nucléaire, la sécurité des uns est intimement liée à celle des autres. Un accident nucléaire aurait des conséquences catastrophiques pour l'Ukraine, la région et le monde.

Nous restons préoccupés par les déconnexions de la centrale du réseau électrique ukrainien, qui ont entraîné des interruptions de l'approvisionnement en énergie, menaçant ainsi davantage la sécurité et la vie des Ukrainiennes et des Ukrainiens, dont la situation humanitaire est déjà désastreuse.

Il est primordial de désamorcer la situation afin de garantir le fonctionnement normal de la centrale et d'éviter que cette guerre n'ait pour conséquence involontaire une catastrophe nucléaire. Garantir la sécurité des centrales nucléaires est de la plus haute importance pour les Émirats arabes unis. Nous rappelons les principes fondamentaux du droit international humanitaire que sont la nécessité, la proportionnalité et la distinction, ainsi que les protections spéciales dont bénéficient les installations nucléaires en vertu du droit international humanitaire, notamment les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, en sus de l'obligation de veiller à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves. Ces obligations doivent être respectées.

Au cours des dernières semaines, nous avons assisté à des évolutions positives, dont la prorogation de 60 jours de l'Initiative de la mer Noire. Ces efforts attestent de ce qui peut être accompli lorsqu'il existe une volonté politique. Il convient de prendre au sérieux cette initiative, qui a ouvert la voie à des discussions politiques et pourrait faire office de mesure de confiance, qui pourrait contribuer à l'ouverture de nouveaux pourparlers en vue de régler le conflit.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, la cessation des hostilités dans toute l'Ukraine est le seul moyen de prévenir un incident nucléaire dû à une erreur d'appréciation. Nous appelons de nouveau à la désescalade et au dialogue afin de trouver une solution pacifique et durable à ce conflit, conformément à la Charte des Nations Unies.

Je tiens à terminer en félicitant la Suisse de la manière remarquable dont elle a présidé les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Le Président : Je remercie la représentante des Émirats arabes unis de ses mots de remerciements.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Directeur général Grossi de son exposé. Comme nous venons de l'entendre, la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine reste très préoccupante. Depuis février 2022, le monde observe avec inquiétude l'occupation par la Russie de Zaporijia, la plus grande centrale nucléaire d'Europe, dans le cadre de son agression contre l'Ukraine.

N'oublions pas que le problème est fondamentalement dû à la présence illégale de personnel militaire russe sur le site. Nous insistons sur le fait que sans leur présence, la situation dont nous parlons aujourd'hui n'existerait pas.

À cet égard, il est profondément regrettable que les activités militaires menées à l'intérieur et autour de la centrale, à la suite des actions de la Russie, aient mis en péril la sûreté et la sécurité nucléaires de l'ensemble du continent. Comme l'a déclaré le Directeur général Grossi, la situation devient de plus en plus imprévisible et, par conséquent, plus dangereuse. De tels risques sont totalement inacceptables.

Tandis qu'elle reste occupée, la centrale nucléaire de Zaporijia fonctionne avec des effectifs considérablement réduits. Le personnel ukrainien qui se trouve encore sur place travaillerait dans des conditions extrêmement difficiles et ferait l'objet d'intimidations, d'interrogatoires et serait même, dans certains cas, victime d'enlèvements. Un couloir humanitaire permettant la rotation du personnel chargé de la gestion, de l'exploitation et des réparations de la centrale est une idée qui devrait être sérieusement prise en considération afin de s'assurer que la centrale continue à fonctionner de manière sûre.

Nous notons également qu'au cours des dernières semaines, des évacuations de la ville d'Enerhodar, où vivent la plupart des membres du personnel et leurs familles, ont été signalées. Cela suscite des incertitudes supplémentaires quant à la situation des effectifs. Nous saluons le déploiement de membres du personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Zaporijia et dans d'autres centrales électriques ukrainiennes, mais nous soulignons que cela ne constitue pas une solution. Même en état d'arrêt, la centrale nucléaire de Zaporijia nécessite des travaux d'entretien et autres adéquats.

Depuis l'invasion et l'occupation illégales de la région par la Russie en février dernier, la centrale nucléaire de Zaporijia et ses environs sont exposés à de dangereuses activités militaires. Les lignes électriques, essentielles au fonctionnement et au maintien de la sécurité de la centrale, ont été endommagées à plusieurs reprises.

Malte regrette vivement qu'en dépit des assurances données, Rosatom n'ait pas autorisé l'AIEA à accéder à la centrale thermique de Zaporijia, qui a fourni en électricité de secours la centrale nucléaire dans le passé. Il faut de toute urgence permettre à l'AIEA d'y accéder.

Bien que nous nous félicitons de la livraison de 200 systèmes d'alimentation portables à l'Ukraine pour compenser les fréquentes pannes de courant, ainsi que de l'accord conclu au début du mois entre l'AIEA, la France et Energoatom pour la livraison des pièces de rechange nécessaires aux générateurs diesel de secours de la centrale nucléaire d'Ukraine du Sud, nous soulignons également qu'il importe de garantir une alimentation électrique ininterrompue de la centrale nucléaire de Zaporijia à partir du territoire contrôlé par le Gouvernement ukrainien.

Malte se félicite en outre de la récente adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution intitulée « Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl » (résolution 77/288 de l'Assemblée générale), qui témoigne de l'importance accordée par la communauté internationale à la sûreté et à la sécurité nucléaires en Ukraine et du fait qu'elle est sensible aux graves conséquences à long terme des catastrophes nucléaires. Les risques qui pèsent actuellement sur la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine, mettant en danger le monde entier, sont une conséquence directe de la guerre illégale, injustifiée et gratuite de la Russie contre l'Ukraine. Malte appelle une fois encore la Fédération de Russie à cesser immédiatement sa guerre d'agression et à retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine.

Nous continuons par ailleurs d'appuyer les efforts que ne cesse de déployer l'AIEA pour trouver une solution permanente à la question de la sûreté et de l'intégrité de la centrale nucléaire de Zaporijia. À cet égard, Malte se félicite des principes énoncés aujourd'hui, qui constituent une base importante pour continuer de nourrir et d'orienter les discussions futures.

Le retour de l'installation sous le contrôle légitime des autorités ukrainiennes compétentes, y compris la démilitarisation et la fin de l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporijia, est une priorité absolue. Il s'agit d'une condition préalable indispensable pour rétablir non seulement la sûreté et la sécurité nucléaires, mais aussi le respect du droit international.

Nous savons gré au Directeur général de ses efforts inlassables, et aux experts qui font partie de la mission

d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia de leur précieux travail.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je note la présence du représentant du régime de Poutine qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Nous saluons le professionnalisme et le dévouement des experts de la mission de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) déployée à la centrale nucléaire de Zaporijia, qui est temporairement et illégalement occupée par la Russie. Ils continuent de travailler dans des conditions extrêmement précaires en raison des actes de provocation dangereux perpétrés régulièrement par les forces russes. Nous saluons la bravoure du personnel ukrainien qui travaille dans des conditions inhumaines marquées par l'intimidation constante et des menaces de détention et de torture de la part des militaires russes.

Les forces russes ont miné le périmètre et bombardé le site de la centrale nucléaire de Zaporijia et les zones adjacentes. Ces actes ont conduit à la violation de l'intégrité physique de la centrale et causé de graves dommages à la centrale et à ses installations, constituant ainsi une menace directe pour la vie et la santé du personnel d'exploitation. Ces bombardements compromettent gravement la sûreté nucléaire de la centrale et pourraient entraîner un incident ou un accident nucléaire, en violation flagrante du premier des sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires définis par le Directeur général de l'AIEA, qui dispose que l'intégrité physique des installations nucléaires, qu'il s'agisse des réacteurs, des piscines d'entreposage des éléments combustibles ou des entrepôts de déchets radioactifs, doit être maintenue comme il se doit.

Les activités militaires russes entraînent régulièrement la perte de l'alimentation électrique hors site. Depuis le début de l'occupation illégale par la Russie, il y a eu sept cas d'urgence où la centrale était en panne d'électricité et ne fonctionnait qu'avec des générateurs diesel. La panne la plus récente s'est produite il y a une semaine, le 22 mai, après qu'une attaque de missiles russes a entraîné la déconnexion de la dernière ligne de transport à haute tension en service, notamment la ligne de Dniprovsk, qui fournissait de l'électricité pour les besoins internes de la centrale nucléaire de Zaporijia. Grâce au travail des ingénieurs ukrainiens, le fonctionnement de la ligne de transmission a été rétabli à midi le même jour, et la centrale nucléaire de Zaporijia a été reconnectée à l'électricité provenant du système électrique ukrainien.

La Russie continue d'utiliser activement la centrale nucléaire à des fins militaires, ayant déployé environ 500 militaires et 50 unités d'armes lourdes sur le site. Son matériel, ses munitions et ses explosifs se trouvent dans les bâtiments abritant les turbines des réacteurs 1, 2 et 4 de la centrale. La menace d'un accident dangereux résultant de ces actes irresponsables et criminels plane sur nous. Nous appuyons par conséquent la volonté du Directeur général de l'AIEA de remédier à cette situation inappropriée et de rétablir la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia, conformément aux sept piliers indispensables susmentionnés.

Nous prenons également note des principes énoncés par le Directeur général pour contribuer à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia. Ils reposent en partie sur les sept principes indispensables, qui sont applicables à toute installation nucléaire dans le monde. Cependant, dans le cas de la centrale nucléaire de Zaporijia, étant donné le caractère singulier de la situation, à savoir l'occupation illégale de la centrale par un autre État, ces principes doivent être complétés par la demande de démilitarisation et de désoccupation totales de la centrale. Nous réaffirmons qu'en occupant illégalement la centrale nucléaire de Zaporijia et en en faisant un élément de sa stratégie militaire, la Russie a violé tous les grands principes internationaux de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que la grande majorité des obligations que lui imposent des traités internationaux. On peut difficilement considérer la Russie comme un partenaire fiable et capable d'honorer les engagements qu'il a pris.

La partie ukrainienne confirme pour sa part qu'elle n'a jamais pris et ne prendra jamais de mesures susceptibles d'entraîner un incident nucléaire dans la centrale nucléaire ukrainienne. Nous sommes conscients des conséquences catastrophiques d'un tel incident, tant pour l'Ukraine que pour les États voisins. C'est pourquoi notre position sur le principe fondamental de la garantie de la sûreté et de la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia reste claire et cohérente. Pour éliminer définitivement les menaces nucléaires découlant de la présence illégale de la Russie dans la centrale, les soldats et les armes doivent être retirés, et la centrale doit être libérée de l'occupation et son contrôle légitime et total doit revenir à l'Ukraine.

Je rappelle au Conseil que les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA demandent clairement la Russie de cesser immédiatement toute action contre et dans la centrale nucléaire de Zaporijia, afin que les autorités ukrainiennes compétentes puissent reprendre le contrôle total de l'installation. À cet égard, les principes

visant à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia doivent aussi prévoir les éléments suivants : premièrement, le retrait des forces armées et de tout autre personnel russe présent illégalement dans la centrale ; deuxièmement, la garantie d'une alimentation électrique ininterrompue de la centrale à partir du territoire contrôlé par le Gouvernement ukrainien ; et troisièmement, un couloir humanitaire destiné à assurer la rotation du personnel de gestion, d'exploitation et de réparation de la centrale nucléaire de Zaporijia en vue de la maintenir dans un état sûr. Nous estimons par ailleurs qu'il est indispensable de faire figurer ces éléments et la référence à la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions susmentionnées du Conseil des gouverneurs de l'AIEA sur la situation en Ukraine dans un nouveau projet de résolution du Conseil des gouverneurs, si un tel document est proposé pour adoption à sa prochaine session.

L'Ukraine adhère systématiquement aux approches visant à prévenir un accident nucléaire à la centrale nucléaire de Zaporijia, qui sont exposées dans la résolution ES-11/6 de l'Assemblée générale intitulée « Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine », ainsi que dans la formule pour la paix proposée par le Président ukrainien.

Je rappelle que la sûreté radiologique et la sûreté nucléaire sont le premier point de la formule pour la paix présentée par le Président de l'Ukraine, et il est crucial de continuer à renforcer les efforts en faveur de cette initiative, dont la mise en œuvre garantira une paix juste et durable en Ukraine et empêchera la récurrence de tels crimes à l'avenir, notamment dans des régions abritant des installations nucléaires.

Le Président : Je redonne à présent la parole à M. Grossi pour qu'il puisse formuler des remarques de conclusion.

M. Grossi (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil et le représentant de l'Ukraine des éléments importants qu'ils ont apportés à notre discussion aujourd'hui. Leurs paroles témoignent indubitablement de leur appui aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis le début de la guerre. Nous prenons note des nuances et aspects divers mentionnés par tous les orateurs et oratrices réunis autour de cette table.

Comme le disait mon collègue brésilien, des désaccords peuvent certes exister, mais tout le monde s'entend dans cette salle sur le fait qu'un accident nucléaire ne doit

jamais se produire. À cette fin, les travaux de l'AIEA sont véritablement indispensables.

Compte tenu des circonstances complexes et préoccupantes dans lesquelles nous vivons depuis un an et demi, la présente séance constitue un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la sûreté et la sécurité de la centrale nucléaire de Zaporijia. Les expressions d'appui en faveur de nos travaux sont encourageantes, notamment s'agissant des sept piliers indispensables et des cinq principes que j'ai énoncés aujourd'hui. Nous nous engageons à continuer de les consolider et de renforcer l'efficacité de la protection de cette installation.

Nous sommes également prêts, comme indiqué à plusieurs reprises, à continuer de tenir le Conseil informé de la situation, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect des cinq principes que j'ai énumérés aujourd'hui.

Je précise que notre travail continue. La mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia reste présente sur place. Nous maintiendrons et renforcerons notre présence pour éviter ce qui doit l'être à tout prix, à savoir qu'en sus de la situation liée à ce conflit, nous soyons confrontés à la tragédie indicible d'un accident nucléaire. Cela ne doit jamais se produire, et l'AIEA n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que ce soit le cas.

Le Président : Je remercie M. Grossi pour les précisions qu'il a apportées et pour ses conclusions.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, qui est la dernière prévue pour le mois de mai, je souhaite adresser les sincères remerciements de la délégation suisse aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour l'appui qu'ils nous ont fourni. Au terme d'un mois chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis.

Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls et l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que de l'équipe d'appui technique et du personnel des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux et du personnel de sécurité y sont pour beaucoup. Alors que notre présidence se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation des Émirats arabes unis, qui assumera la présidence pour le mois de juin.

La séance est levée à 16 h 45.